



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente

INFORMATION DES DIRECTEURS

Accompagner l'autoévaluation

Septembre 2022

Cadre général

Quelques rappels :

Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui instaure le principe d'une évaluation régulière de tous les établissements publics et privés sous contrat.

Création du C2E.

Une rythmicité recommandée : tous les 5 ans.

Libération d'une partie des AP pour les équipes engagées (*à l'échelle de l'académique*).

Identification des regroupements d'écoles en unités. Définition des unités selon 4 critères :

- La cohérence
- La taille
- Le nombre d'unités par circonscription
- La programmation des plans français, maths et laïcité

Expérimentation durant le premier trimestre 2021-22.

Cadre du premier degré adopté le 25 janvier 2022.

La finalité de l'évaluation est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.

L'évaluation aide les écoles à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser elles-mêmes leurs décisions et actions propres, leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Il s'agit donc de :

- **mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école,**
- **proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.**

Elle a vocation à aider les écoles à remplir la mission confiée par l'État, en lien avec la commune ou l'EPCI2, en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance.

Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école.

L'**auto-évaluation** mobilise l'ensemble des **acteurs** :

directeur, personnels de l'État et de la collectivité, élèves, parents, autorités de rattachement, partenaires

Elle amène l'école à s'approprier la démarche, pour **interroger** :

- **sa stratégie,**
- **son fonctionnement général,**
- **son organisation**
- **ses actions pédagogiques et périscolaires,**

Cela pour mesurer (les 4 domaines) :

- **leur impact sur les acquis des élèves, les parcours,**
- **le bien-être des élèves, la vie qu'elle propose en son sein aux élèves, aux personnels,**
- **la place dévolue aux parents,**
- **son ouverture et les liens tissés avec son environnement.**

L'auto-évaluation propose, après diagnostic, des orientations stratégiques et un plan d'actions et de formation partagé.

L'école se prête dans un second temps au regard extérieur d'évaluateurs qui conforte, prolonge et enrichit la réflexion collective menée dans l'école, soutient la recherche de solutions et croise les regards pour accompagner les avancées collectives et conforter les dynamiques positives engagées, renforçant au final la capacité collective d'évaluation.

L'évaluation externe peut ainsi être résumée en trois actions :

échanger, expertiser, recommander.

DÉROULÉ

Obligation légale

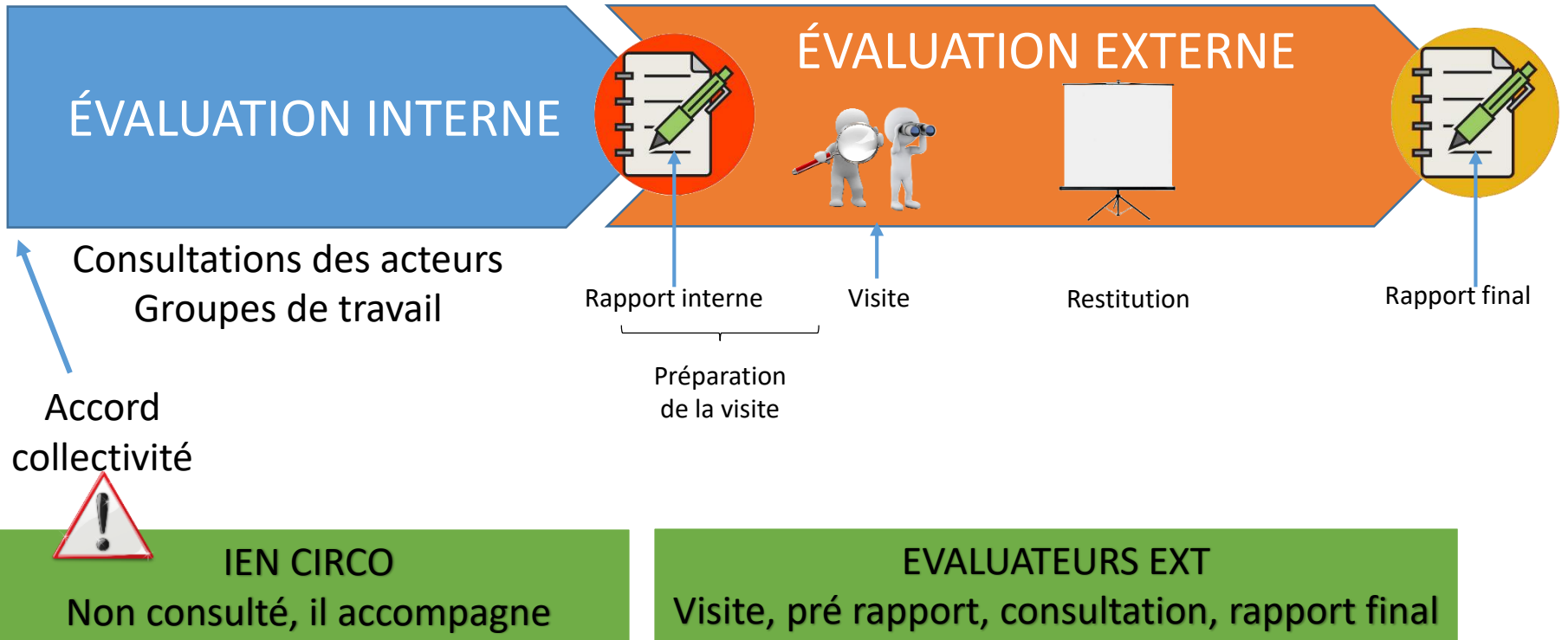
5 ans

Démarche qualité ≠ inspection ou audit

Engagement des équipes

10 semaines

6 semaines



PRINCIPES

L'école doit répondre à ces questions sans chercher à les traiter toutes de façon exhaustive:

- Comment analysons-nous l'organisation et le fonctionnement de l'école ? Qu'avons-nous voulu faire ? Pour répondre à quels besoins, notamment des élèves ? Avec quels effets attendus ? Qu'avons-nous fait ? Comment ?
- Que considérons-nous avoir bien réussi ou moins bien réussi, dans la mise en œuvre des actions, mais aussi dans leurs résultats et leurs effets ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui a permis cette réussite, ou qui a manqué ? De quels atouts l'école dispose-t-elle dans ce domaine, quels sont ses points de vigilance ou perfectibles ? Quelles sont ses contraintes ?
- Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels potentiels, quels leviers identifions-nous dans l'école ? Quelles préoccupations ou points de tension rencontrons-nous ?
- En conséquence, quelles priorités et quelles pistes de travail identifions-nous pour notre école ? Quelles sont les actions à mener ? Pour quels objectifs ? Comment assurer le suivi des actions et l'atteinte des objectifs ? Avec quelle organisation ?
- Pour ce faire, quelles sont les ressources internes et externes à l'école ?
- Quels sont les besoins en formation ou en accompagnement ?

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente

Le rapport d'auto-évaluation

Évaluation des écoles du premier degré

Date :

RAPPORT D'ÉVALUATION INTERNE

Unité évaluée :

École 1 :

École 2 :

École 3 :

Commune.s impliquée.s :

Attention, ce document ne peut excéder 15 pages. Utiliser la police Arial 12

1- Présentation de l'école

Caractérisation de l'environnement des écoles (social, économique, territorial). Mise en évidence de ses atouts et de ses contraintes. (10-15 lignes par écoles de l'unité)

2- Méthode retenue pour l'autoévaluation

Les rédacteurs présentent de façon succincte la manière dont s'est organisée l'autoévaluation. Ils précisent si des groupes de travail ont été constitués et qui a été consulté. Chaque école peut opter pour une organisation propre ou une organisation collective peut avoir été arrêtée.

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente

Le rapport d'auto-évaluation

3- Synthèse des analyses par grands domaines

L'unité peut indiquer des points non mentionnés si cela lui paraît nécessaire. Pour chaque domaine, il est indispensable de débiter par un texte descriptif avant de remplir les tableaux synthétiques. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de produire un chapitre par école de l'unité pour chacun des domaines.

Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Points forts et réussites	Point de vigilance et marges de progrès
Les objectifs et actions à développer	

La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

...

Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

...

L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

...

4- Synthèse générale d'appréciation sur l'unité dans son ensemble

Au regard des synthèses par école du point précédent, l'unité évaluée fournit une appréciation d'ensemble sur :

- 1- Quels sont les points forts, les ressources, les « pépites » ?
- 2- Quels sont les points de vigilance, les marges de manœuvre et les contraintes identifiées ?
- 3- Quels sont les choix proposés, les leviers d'amélioration que l'unité identifie ?

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente

Le rapport d'auto-évaluation

5- Orientations stratégiques préconisées, plan d'actions et plan de formation associé

Il s'agit de la synthèse de la partie précédente sous forme de tableau

N°	Axes de développement	Actions	Processus Indicateurs	Accompagnement et formation souhaités	Calendrier
1					
2					
3					

6- Appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation

L'unité indique son appréciation générale sur la méthode retenue, sur le contenu et l'impact de l'autoévaluation sur la communauté éducative et sur tout ce qu'elle estime devoir porter à la connaissance des évaluateurs externes. Elle peut y ajouter les propositions d'amélioration du protocole d'évaluation qu'elle estime souhaitables.

(10-15 lignes)

Ce rapport d'auto-évaluation est assorti d'une préfiguration du projet d'école, directement issu des perspectives dressées dans le rapport.

ORGANISATION

Chaque école du regroupement conduit son auto-évaluation en fonction de son contexte propre et des objectifs et résultats de son précédent projet d'école. Elle la complète si possible d'éléments communs au regroupement d'écoles constitué.

L'équipe d'évaluateurs externes, commune aux écoles du regroupement, analyse l'ensemble des dossiers d'évaluation et arrête les modalités les plus adaptées à l'évaluation du regroupement : réunion commune des directeurs d'écoles, de représentants des parties prenantes, visite d'une partie ou de la totalité des écoles, sur une durée adaptée.

Chaque école s'approprie ensuite le résultat de l'évaluation pour élaborer son propre projet d'école.

L'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école ou du regroupement d'écoles. **Quelques conseils :**

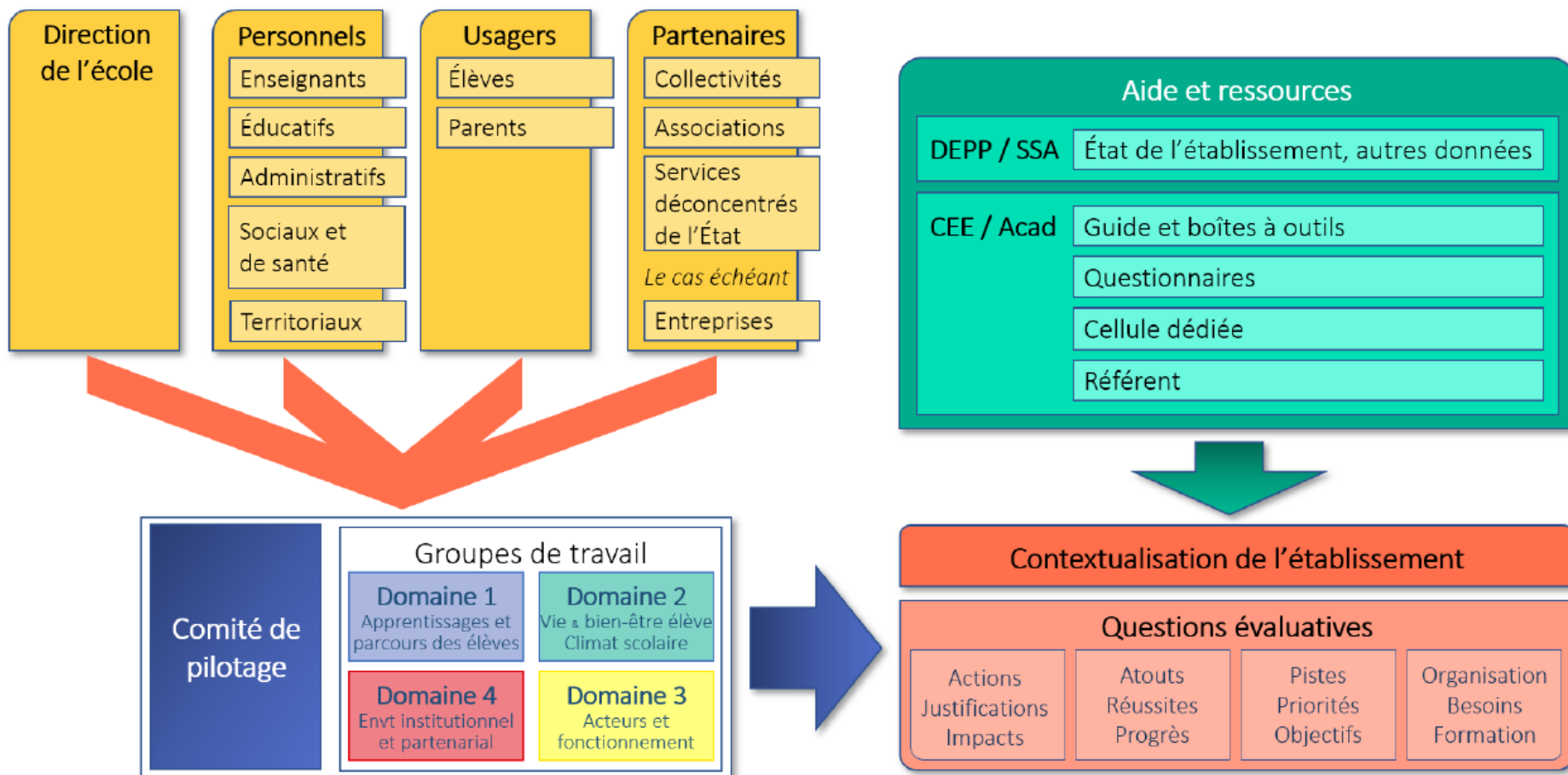
- L'institution d'un **comité de pilotage** permet d'assurer l'efficacité et la collégialité de l'auto-évaluation.
- Dans le cas d'un **regroupement d'écoles**, décider d'emblée ce qui sera du ressort du regroupement et ce qui relèvera de chaque école
- La présence d'une **pluralité d'acteurs** dans le comité de pilotage est utile : direction, personnels de l'éducation nationale et de la collectivité, parents, partenaires.
- Le renseignement des **données de l'école** ou du regroupement.
- L'organisation possible du travail en commissions, par exemple par grands domaines, avec les différents acteurs représentés, ou sur des questions transversales aux 4 domaines.



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente





ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente